



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

N° 1
5 novembre 1997
Bimensuel

Dans ce numéro

-  **COURRIER** 2
-  **PETITES ANNONCES** 2
-  **TRAVAILLER**
- Le nouveau système d'évaluation des fonctions 3
-  **EDITORIAL** 3
-  **DOSSIER**
- Comment calculer votre salaire pour 1998 4-5
- DUPLO: ça se précise 6-7
-  **EMPLOI** 8-10
-  **MON PC** 11
-  **MODERNISATION** 12
-  **SUBJECTIF** 13
-  **PRESSE** 13
-  **CONSEIL D'ÉTAT** 14-15
-  **MÉMENTO** 16

DUPLO, mode d'emploi

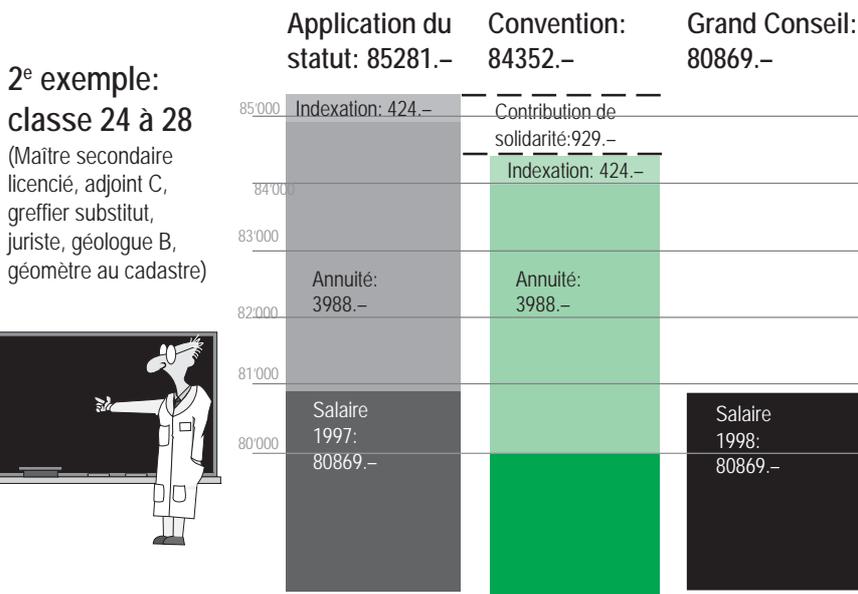
La vaste opération de réorganisation de l'administration vaudoise se précise. Le calendrier est tenu. Le Conseil d'Etat décide ces jours des transferts ou des fusions de services qui n'étaient pas encore arrêtées dans le projet initial. Puis viendra l'heure des choses concrètes. En attendant, La Gazette a rencontré Roland Tissot (photo), directeur du projet.



PHOTO MAEDER

Page 6

Nos salaires en 1998



Le Grand Conseil veut faire participer les fonctionnaires à l'effort de réduction du déficit budgétaire de l'Etat. Quelques clés pour vous aider à prévoir les effets des différentes mesures en lice.

Page 4

Bulletin des postes vacants

Le bulletin des postes vacants sera intégralement repris dans ce journal, qui paraîtra exactement au même rythme. Vous retrouverez les informations du Bureau des ressources humaines et les annonces de postes aux pages 4 et 5. Cette double page peut être affichée,

exactement comme l'actuel bulletin. Jusqu'à la fin de l'année, le bulletin des postes vacants continuera, en parallèle, à vous parvenir dans sa forme traditionnelle. Si l'expérience se révèle concluante, il sera supprimé au début de 1998.

Page 8





Votre espace

L'une des missions de *La Gazette* est de permettre aux collaborateurs de l'Etat de faire connaître leurs expériences, leurs suggestions, mais aussi leurs plaintes et leurs critiques. En toute liberté, indépendamment des organisations en place et des voies hiérarchiques.

Toutes les lettres présentant un intérêt général seront publiées, *in extenso* ou en partie. Veillez à nous envoyer des textes brefs (ne jamais dépasser une page A4) si vous voulez éviter d'être «raccourci».

La Gazette observera les règles usuelles des courriers des lecteurs de la presse écrite. Elle ne répondra pas aux lettres exprimant des opinions, se bornant à rectifier les faits s'il y a lieu.

Les auteurs ont le droit de demander l'anonymat, pour autant que leur identité soit connue de la rédaction.



PETITES ANNONCES

Cette rubrique est ouverte, gratuitement, à tous les collaborateurs désireux de publier une petite annonce à l'attention des autres fonctionnaires. Y compris pour une voiture d'occasion ou un chat à donner...

Rédigez vos annonces avec un titre en un mot et un maximum de 160 frappes machine. Adresse: petites annonces, *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Doman, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021 / 316 40 50

Fax 021 / 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

La Gazette, ou le projet d'un journal de la fonction publique

La Gazette est destinée à améliorer l'information des collaborateurs de l'Etat sur ce qui les concerne directement. Mais elle doit aussi servir à faire connaître leurs expériences, leurs idées, leurs questions. Et leurs critiques aussi.

Parmi les parents pauvres de la démarche de modernisation de l'Etat, l'information et la communication occupent une place en vue. Les premiers efforts dans ce domaine ont été surtout investis dans l'information du public, avec la mise en place du BIC et les premiers pas d'une politique de transparence, notamment à l'égard des médias. Mais pour la communication interne de l'Etat, entre l'Etat-employeur et ses collaborateurs, il n'y avait pas grand-chose. Et le manque d'informations fiables et arrivant à temps était reconnu de tous côtés.

La Gazette, journal de la fonction publique vaudoise, dont vous tenez le premier numéro entre vos mains, est lancée aujourd'hui pour tenter de combler cette lacune. Elle vous parviendra sur votre lieu de travail, tous les quinze jours, soit exactement selon le rythme du *Bulletin des places vacantes*. Les offres d'emplois internes y seront d'ailleurs régulièrement publiées, dans une forme très proche de celle du bulletin, ce qui devrait rendre ce dernier inutile dès que les nouvelles habitudes auront été prises.

Le Groupe de travail sur la politique d'information et de communication de l'Etat, créateur de la conception de base de *La Gazette*, n'a pas voulu que cette publication soit adressées au domicile de chaque employé de l'Etat. Pour des raisons économiques évidentes. Mais aussi pour éviter de donner aux fonctionnaires le sentiment

que l'Etat les poursuivait jusque dans leur sphère privée. *La Gazette* sera donc déposée dans les bureaux, selon la même liste d'adresse que le *Bulletin des places vacantes*. Le tirage a été augmenté, le but étant que chaque collaborateur de l'Etat puisse disposer de son propre exemplaire s'il le désire. Au cas où vous trouveriez que le nombre d'exemplaire qui vous parvient est insuffisant pour vous donner cette garantie, un coup de fil 316 40 50 nous permettra de rectifier le tir.

La ligne éditoriale en quatre principes

Comme tout journal qui se respecte, *La Gazette* a une ligne éditoriale. Voici comment elle est résumée dans le rapport du GT-PIC:

Le journal devra répondre aux principes suivants:

- 1) *Le contenu est défini en fonction des besoins des lecteurs.*
- 2) *Il est conçu, rédigé et mis en page selon les règles de la déontologie professionnelle des journalistes;*
- 3) *Sa ligne rédactionnelle reflète une attitude fondamentalement positive à l'égard des institutions politiques vaudoises et du service public. Dans ce cadre, la critique doit être possible, ainsi que l'explication des problèmes et des conflits vécus par les fonctionnaires.*
- 4) *La rédaction est responsable de l'ensemble du contenu. Elle assure la cohérence de chaque numéro.*

La rédaction de *La Gazette* est formée par l'équipe des délégués départementaux à la communication (voir la liste dans l'«ours», encadré à gauche en bas de la page 2). Le délégué du Conseil d'Etat à la communication fonctionne comme rédacteur en chef. Un secrétaire de rédaction devrait venir prochainement soutenir cette équipe, à laquelle aucune de ses tâches ordinaires n'a été retirée!

Si la rédaction est autonome, cela ne signifie pourtant pas qu'elle mettra dans ce journal tout ce qui lui passe par la tête. Cela signifie concrètement qu'elle travaillera sans surveillance externe. Aucun chef de service, ni même aucun conseiller d'Etat ne viendra au dernier moment relire des épreuves d'imprimerie et exiger des modifications. Cela n'exclut évidemment pas qu'ils fassent connaître leurs critiques a posteriori.

L'autonomie de la rédaction existe également l'égard de tous les corps constitués et des associations du personnel. Il n'y aura pas de page syndicale. En revanche, et très naturellement, les avis émis par les associations du personnel seront cités chaque fois qu'il y a lieu, notamment dans les dossiers consacrés au statut ou aux conditions de travail des fonctionnaires.

Pour le reste, *La Gazette* se fera, quinzaine après quinzaine, et s'améliorera au fil des critiques que ses lecteurs lui adresseront.

LR

Voici le nouveau système d'évaluation des fonctions

Le classement des fonctionnaires dépendra moins de leurs diplômes, et davantage de leurs compétences effectives.

La nouvelle politique du personnel de l'Etat de Vaud se met en place. Au delà des très médiatiques négociations salariales, certaines réformes inéluctables ont déjà démarré, dans la perspective d'un management moderne des ressources humaines. C'est ainsi que le Service du personnel (SPEV) présente un nouveau système de description et d'évaluation des fonctions qui sera mis en oeuvre d'ici à la fin de l'année prochaine.

Les quelques 650 fonctions recensées actuellement couvrent 27 pages du catalogue de classification. Il est vrai que nombre d'entre elles sont des déclinaisons d'une même appellation – par exemple «responsable de recette A, B, C, D, E». Mais certaines fonctions ne s'appliquent qu'à une seule personne, comme par exemple «chef de la section socio-éducative aux Etablissement de la Plaine de l'Orbe».

L'ensemble de ces fonctions, étalé sur 32 classes de salaire, ne colle plus aux exigences minimales d'une bonne politique du personnel, à savoir le respect de l'équité interne, la reconnaissance de la contribution individuelle ou collective, et le respect de l'équité externe, tout ça dans un souci d'équilibre financier pour l'administration.

Remettre en cause certains dogmes

La description et l'évaluation des fonctions vise à apprécier les prestations fournies par les collaborateurs, et donc à définir une véritable politique salariale. L'enjeu est de taille car un tel système devra remettre en cause certains dogmes. Il ne s'agit pas là de pro-

mouvoir le principe du «salaire au mérite» : son application au sein du service public peut être délicate, voire dangereuse. Il s'agit surtout de redéfinir les facteurs souvent disparates et obsolètes qui président à la description des fonctions actuelles.

Le système qui va être mis en oeuvre vise à réduire considérablement le nombre des fonctions tout en les élargissant. De fait, chaque fonction sera décrite selon une grille d'évaluation générique (identique pour toutes les fonctions) et une grille spécifique (propre à chaque «famille» administrative).

On admet par exemple, dans d'autres organisations, qu'un diplôme obtenu durant les études a une valeur décroissante pendant environ cinq ans. Au delà de quoi seules les responsabilités exercées et la formation continue justifient le maintien dans la fonction. Dans le système proposé, la formation et les expériences professionnelles antérieures ne sont qu'un des facteurs d'évaluation (voir tableau ci-dessous).

Le système, intitulé ProFil, est distribué par la société CC & T.S.A. qui participe comme

Evaluation générique	
Formation/ expérience professionnelle	17 %
Responsabilités	30 %
Communication interne/ externe	14 %
Environnement/ solution de problèmes	15 %
Evaluation spécifique	
Spécificité des activités	12 %
Conditions d'exercice de la fonction	12 %

consultant à la mise en oeuvre du projet.

Un processus participatif

L'une des originalités du système est le processus d'évaluation participatif. Le titulaire et le responsable hiérarchique répondent à un questionnaire à choix multiples (QCM) et doivent atteindre un consensus. Une telle démarche permet de mettre à jour des écarts parfois importants. Nous connaissons tous un grand chef qui fait essentiellement des photocopies, et un petit employé qui débloque des situations extrêmement complexes! La mise en évidence de ces écarts promet donc des réactions.

Pour gérer ces réactions, comme l'ensemble du projet, une structure est en place qui comprend notamment un **groupe de projet**, composé du consultant et de collaborateurs du Service du personnel de l'Etat de Vaud, un **comité de pilotage** comprenant 9 membres, représentants de la Commission paritaire, des associations de personnel et de l'Etat-employeur, et un **groupe de mise en oeuvre** d'une vingtaine de membres, collaborateurs des différents départements de l'administration cantonale, plus particulièrement en charge des questions de personnel.

D'ici à fin septembre 1998, l'ensemble du système devrait être en place. Il restera alors jusqu'à mi-1999, et pour être tout à fait cohérent, à adapter l'appréciation des prestations fournies par les collaborateurs, définir et appliquer la politique de rémunération ainsi qu'un véritable programme de gestion et de développement des compétences.

La Gazette vous tiendra informés du déroulement des opérations. Entre-temps, l'un des autres membres du groupe de projet pourra répondre à vos questions (021/ 617 63 40).

Philippe Anhorn

L'ambition de La Gazette

La Gazette a une mission, une ambition et des attentes.

La mission, telle qu'elle a été définie par le groupe d'expert qui a présidé à sa naissance et voulue par le Conseil d'Etat, est de créer un lien de haut et bas et de bas en haut de la communauté administrative. De combler le trop fameux «déficit de communication» qui a chargé de malentendus et de méfiance les rapports entre le gouvernement et une partie importante des collaborateurs du service public. La dureté budgétaire des temps que nous vivons n'arrange rien à l'affaire. Si donc il doit y avoir conflit exprimé, s'il doit y avoir affrontement de volontés opposées, que ce soit au moins en bonne connaissance de cause. Pour qu'un conflit puisse être vécu positivement, puis surmonté, il faut au moins que les protagonistes soient d'accord sur les bases objectives de ce qui les oppose.

Et c'est là qu'est notre ambition. Dans le feu croisé d'informations plus ou moins manipulées, ou suspectes de l'être, La Gazette se donnera une discipline de fer, pour ne publier que des informations rigoureusement vérifiées. En sorte que les collaborateurs de l'Etat, nos lecteurs, puissent prendre un jour l'habitude de penser que s'ils ont lu quelque chose dans La Gazette, ce doit être vrai. La rédaction n'y réussira pas du jour au lendemain, évidemment. Elle s'attend à des critiques, des flatteries ou des reproches de tout bord. Aujourd'hui, la seule chose qu'elle puisse vous dire est qu'elle a la volonté et les moyens d'être objective et crédible, donc de n'être pas la Pravda du Château.

Notre attente, c'est celle de vos réactions à ce premier numéro et à tous ceux qui le suivront. Aucun journal ne peut progresser sans l'aiguillon de la critique. Ne vous gênez pas!

Laurent Rebeaud

Combien gagnerons-nous en 1998?

Pour améliorer le budget de l'Etat, le Grand Conseil est déterminé à toucher aux salaires des fonctionnaires. Reste à savoir comment.

Deux solutions sont sur le tapis:

1) convention FSF - Conseil d'Etat. Cette solution, négociée entre le comité central de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) et le gouvernement, permettrait une économie d'environ 25 millions au budget 1998. Elle comprend, outre une contribution de solidarité, l'introduction de menus horaires permettant à chaque collaborateur de réduire volontairement son temps de travail (et son salaire dans les mêmes proportions).

2) initiative du Grand Conseil. Il s'agit de l'initiative du député Eric Golaz, renvoyée au Conseil d'Etat le 9 septembre dernier. Elle prévoit simplement de supprimer toute annuité et toute indexation pour 1998. Elle «rapporterait» quelque 37 millions. Si le Grand Conseil juge insuffisantes les économies réalisées grâce à la convention, il est lui est possible d'imposer l'application de son initiative.

Pour apprécier les effets de ces deux solutions sur les salaires, il faut les comparer avec ce que donnerait l'application intégrale du statut (compensation du rechréissement et augmentations annuelles légales). C'est une donnée toute théorique, du fait que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont déterminés à exiger un effort salarial des fonctionnaires pour contribuer à la réduction du déficit budgétaire.

PHOTO ASL

Chronologie de trois mois de négociations

3 septembre. Première rencontre exploratoire entre une délégation du Conseil d'Etat et une quinzaine de représentants de la FSF et du SSP. Le Conseil d'Etat expose son premier projet «à 40 millions», visant à réaliser une économie du même ordre de grandeur que l'initiative parlementaire déposée par le député Eric Golaz devant le Grand Conseil. Le projet du Conseil d'Etat comprend notamment quatre jours de congé obligatoires non payés (ponts de Noël et de l'Ascension), qui «rapporteraient» chacun 4 millions. Il introduit l'idée des « menus horaires » favorisant la réduction volontaire du temps de travail avec réduction proportionnelle du salaire, dont l'économie potentielle est estimée à 5 millions. Les représentants du personnel prennent note sans se prononcer.

La délégation du Conseil d'Etat porte ce projet à la connaissance de l'ensemble du personnel de l'Etat.

9 septembre. Par 97 voix contre 67 et 4 abstentions, le Grand Conseil approuve l'initiative parlementaire Golaz, qui demande la suppression des indexations et des annuités pour 1998. Les auteurs de l'initiative avaient estimé l'économie budgétaire produite par cette mesure à 50 millions. En fait, vu la faiblesse du renchérissement (0,5%), l'économie réelle s'établirait autour de 37 millions.

11 septembre. Deuxième rencontre entre Conseil d'Etat, FSF et SSP. Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de réaliser une économie de 40 millions de francs sur la masse salariale en 1998. Les représentants du SSP refusent d'entrer en matière et quittent la table de négociation. Les représentants de la FSF se déclarent disposés à négocier. Ils insistent pour que l'essentiel de l'effort soit fondé sur une contribution de solidarité progressive, frappant légèrement les salaires bas et plus lourdement les salaires élevés.

23 septembre. Troisième rencontre. Le SSP est définitivement absent. Les représentants de la FSF sont mandatés par la majorité de leur comité central. Ils disent leur opposition définitive aux jours de congé obligatoires et dénoncent le caractère dérisoire de la demi-heure de congé hebdomadaire proposée dans le premier projet du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat en tient compte et présente un projet de contribution de solidarité prélevant 0,5% sur les plus bas salaires et jusqu'à 3 % pour les plus hauts salaires. Ce projet rapporterait quelque 33 millions. En contrepartie, le personnel aurait droit à deux jours de vacances payées supplémentaires.

Les représentants de la FSF estiment que cette proposition est meilleure que la précédente, sans prendre définitivement position.

25 septembre. Après avoir procédé à une consultation interne, les délégués de la FSF refusent le projet à 33 millions. Ils seraient d'accord avec une contribution de solidarité de 0,5 à 2,5 % qui, ajoutée aux menus de travail, permettrait d'économiser quelque 25 millions. Les délégués du Conseil d'Etat en prennent note, tout en réservant la décision du Conseil d'Etat in corpore.

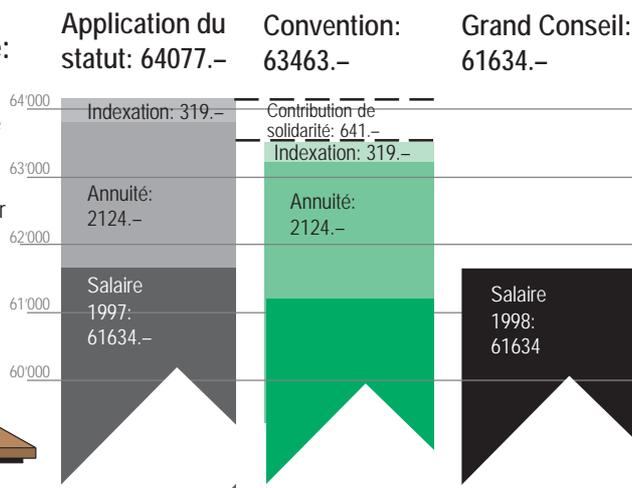
1^{er} octobre. Le Conseil d'Etat, en séance plénière, refuse la dernière proposition de la FSF, car il estime qu'une économie de 25 millions est insuffisante pour emporter l'adhésion du Grand Conseil. Il élabore une proposition de compromis permettant d'atteindre une économie de 30 millions. Cette nouvelle proposition tient compte des principales demandes de la FSF, soit: une contribution de solidarité progressive, le maintien des annuités, le maintien de l'indexation pour les salaires inférieurs à 90'000 francs. On ne parle plus de jours de vacances supplémentaires.

27 octobre. Le comité central de la FSF, réuni après les vacances d'automne, rejette la dernière proposition du Conseil d'Etat.

29 octobre. Le Conseil d'Etat revient sur sa décision du 1^{er} octobre. Il accepte la proposition «à 25 millions», qui est actuellement soumise par la FSF à la consultation de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat.

Premier exemple: classe 15 à 18

(secrétaire, technicien de fouilles, contrôleur de station d'épuration, programmeur A, pupitreur A, micro-informaticien).



Comment calculer

Les trois exemples ci-contre illustrent les effets des diverses mesures envisagées pour réaliser des économies au budget 1998 sur les salaires des fonctionnaires. Ces effets varient fortement selon la classe salariale dans laquelle on se trouve. Ces exemples ne sont valables que pour les collaborateurs qui ont encore droit aux annuités.

La colonne de gauche (grise) montre à quoi aboutirait l'application pleine et entière du statut. Elle comprend une indexation de 0,5% et les augmentations annuelles légales. La tranche inférieure indique la hauteur du salaire 1997.

La colonne du centre (en vert) montre les effets de la convention FSF - Conseil d'Etat. Les annuités et l'indexation sont maintenues, mais décalées vers le bas par soustraction d'une contribution de solidarité.

La colonne de droite montre l'effet de l'initiative du Grand Conseil. Il est très simple: tous les salaires sont maintenus à leur niveau nominal de 1997. Compte tenu du renchérissement, cela revient à une perte de pouvoir d'achat généralisée de 0,5%.

La contribution de solidarité

La contribution de solidarité prévue par la convention est progressive. Pour les salaires inférieurs à 70'000 francs par année (13e mois compris), elle est égale à 1 % du salaire. Elle passe à 1,5 % entre 70'000 et 90'000 francs, puis à 2 % entre 90'000 et 110'000 francs. Tout ce qui dépasse 110'000 francs est taxé à 2,5 %.

Attention! Si votre salaire est supérieur à 70'000 francs, votre contribution de solidarité doit être calculée par tranches. Par exemple, pour un salaire de 95'000 francs, on calcule:

- 1) 1 % sur 70'000 francs = 700 francs;
- 2) 1,5 % sur 20'000 francs = 300 francs;
- 3) 2 % sur 5'000 francs = 100 francs.

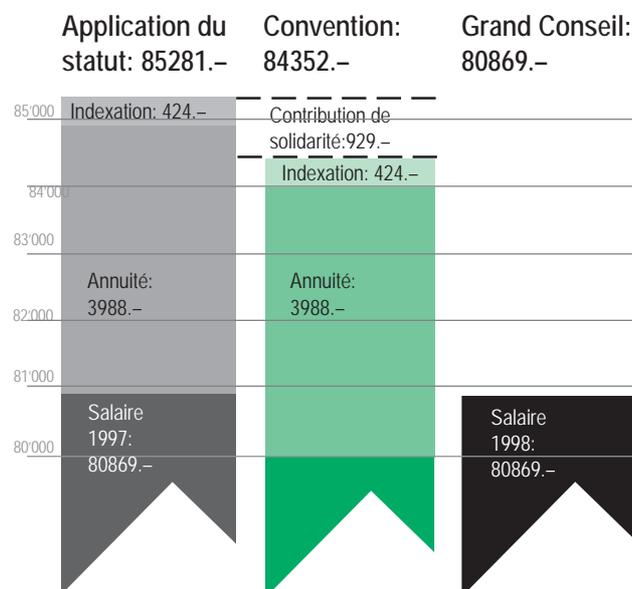
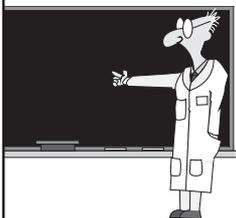
Soit une contribution totale de 1'100 francs.

Par rapport à l'initiative du Grand Conseil, ce système favorise les collaborateurs jeunes ou engagés récemment, qui ont encore droit à des annuités. Les annuités étant dans tous les cas supérieures à la contribution de solidarité, ils auront encore une augmentation de salaire. Cela signifie également une augmentation du pouvoir d'achat, puisque l'indexation est maintenue.

En revanche, les fonctionnaires arrivés au sommet de leur classe, qui n'ont plus droit aux annuités, subiront une nette diminution. C'est le cas de la plupart des chefs de service. C'est également le cas des conseillers d'Etat, dont le règlement des salaires ne comprend aucune annuité.

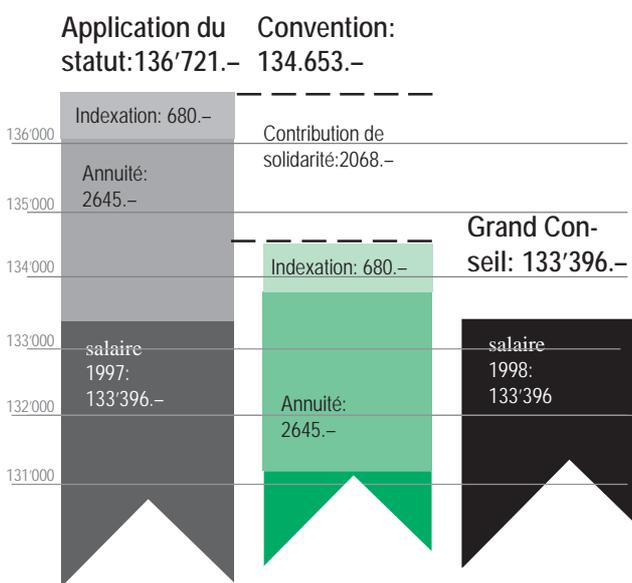
2e exemple: classe 24 à 28

(Maître secondaire licencié, adjoint C, greffier substitut, juriste, géologue B, géomètre au cadastre)



3e exemple: hors classe 3

(chef de service n'étant pas encore parvenu au sommet de sa classe salariale)



Réorganisation
de l'administration cantonale

DUPLO avance

DUPLO tient les délais. Cette vaste opération de réorganisation de l'administration avance au pas de charge dans le cercle encore étroit des responsables de sa mise en oeuvre. Tout doit être prêt pour avril 1998. Le Conseil d'Etat, la direction du projet, le comité de pilotage et les groupes d'analyse sectoriels et départementaux ont identifié les problèmes à résoudre. Ils sont nombreux. Le transfert d'un service d'un département à l'autre exige qu'on passe au scanner toutes les adaptations à prévoir pour que le nouveau département fonctionne harmonieusement. Cela va du papier à lettre au système comptable, en passant par les communications internes et la redéfinition des voies hiérarchiques.

La direction du projet, présidée par le chancelier, a établi une série d'options de base sur les regroupements ou les fusions de services qui n'étaient pas arrêtés dans le projet initial. Ces options doivent faire l'objet d'une décision imminente du Conseil d'Etat, après quoi chacun saura dans quel département, et, dans la foulée, sous quel nom le service auquel il appartient fonctionnera dans la future administration cantonale.

Ensuite viendra la phase des questions concrètes qui intéressent le plus directement les collaborateurs de l'Etat, notamment celle des éventuels déménagements. Pour l'instant, il n'y a encore aucune décision dans ce domaine.

La sécurité de l'emploi restera couverte par la garantie de non-licenciement. Ce qui ne signifie évidemment pas le maintien de tous les postes actuels. L'un des objectifs de DUPLO est, en effet, d'éliminer les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité générale du service public. Le dire, c'est accepter par avance qu'il y aura des changements. La garantie de non-licenciement n'est pas une garantie d'immobilité.

Chaque quinzaine, *La Gazette* vous tiendra informés de l'avancement des travaux. Et vous pourrez poser les questions qui vous intéressent, ou communiquer vos remarques par notre courrier des lecteurs.

LR

PHOTO MAEDER

Roland Tissot, ingénieur en chef de la réorganisation

Naguère ingénieur au Centre informatique de l'Etat de Vaud, Roland Tissot donne aujourd'hui tout son temps à la direction du projet DUPLO. Interview au coeur de la tourmente.

Ne cherchez pas de «brin de folie» chez Roland Tissot. Cet ingénieur en informatique bientôt quadragénaire, Yverdonnois, père de famille, est un calme. Côté jardin, il a deux passions: la montagne et l'archéologie. Côté cour, il se compare à l'ingénieur qui doit réaliser un ouvrage (DUPLO) dans un cadre défini (par le Conseil d'Etat), avec un certain nombre de contraintes imposées. «Je ne suis pas payé pour repenser DUPLO, dit-il d'emblée, mais pour l'appliquer dans un canevas donné; et c'est à l'intérieur de ce canevas que je peux faire preuve d'imagination».

— Pourquoi avoir quitté le CIEV pour rejoindre DUPLO?

— J'ai passé 7 ans au CIEV, comme ingénieur système en

bureautique, un domaine tout nouveau. A ce titre, j'ai apporté des outils à l'administration, ou si vous préférez, j'y ai introduit Lotus Notes, destiné à faciliter le travail de groupe, soit notamment le courrier électronique et la gestion de projets. Mais j'ai

**«J'amenais une
Rolls pour circuler
sur des chemins
vicinaux...»**

très vite découvert dans l'administration un décalage culturel, une structure vieillotte qui me faisait penser que j'amenais une Roll's pour circuler sur des chemins vicinaux. Les gens n'avaient ni l'habitude de travailler en

groupe ni le sens de la gestion de projets et n'arrivaient pas à utiliser et tirer profit des outils que j'introduisais.

J'ai donc voulu travailler en amont pour mettre en place une nouvelle gestion du travail. DUPLO représentait une occasion unique pour aller dans le sens de la modernisation et de la réorganisation; ce type de chambardement est rarissime dans les administrations; le dernier, dans le canton, remonte à 1948. Et il est urgent que les gens travaillent ensemble, avec des outils et des procédures communes.

Cela dit, les remous qui ont secoué le CIEV ont aussi influencé ma décision.

— Comment vous situez-vous par rapport à DUPLO qui ne fait pas l'unanimité?

— Un chambardement de cette importance comporte

forcément des améliorations mais aussi des détériorations. Moi, je dois voir DUPLO dans sa globalité; je ne fais pas de l'art; je suis payé pour sa mise en oeuvre. Et rien n'est simple. On doit réorganiser les départements, les services, redéfinir les missions. Il faut trouver des outils, des méthodes, une logistique. Mon but, c'est que ce que nous mettons en place maintenant offre beaucoup plus de souplesse pour l'avenir afin que l'administration puisse constamment s'adapter aux nouvelles réalités, aux nouveaux besoins.

— *Combien de personnes avez-vous vu jusqu'à présent et comment réagissent-elles?*

— J'ai déjà vu une quarantaine de personnes, beaucoup de chefs de service et leurs adjoints. Et je dois vous dire que je suis surpris en bien car la majorité considère que DUPLO est une opportunité, ne serait-ce que pour sortir des projets enterrés et qui peuvent renaître grâce à cet électrochoc. Beaucoup me disent: «DUPLO va enfin permettre de mettre en place telle chose».

— *Par exemple?*

— Le nouveau journal interne, les enveloppes à double fenêtre ou encore un nouvel annuaire de l'Etat. Je crois que la plupart des gens ont compris ce qu'offrirait DUPLO au-delà de structures sèches à première vue.

— *Et les craintes, les réactions négatives?*

— Elles sont plutôt ponctuelles; mais il y a quelques problèmes critiques à JPAM. On commence à en parler dans les groupes de travail ad hoc. Sinon, bien sûr, le personnel craint surtout les déménagements; les aspects stratégiques le touchent moins que les chefs de service parce qu'il continuera à faire son travail comme avant. Mais se posent pour le personnel toutes sortes de questions concrètes: est-ce que je pourrai rentrer chez moi à midi pour

mes enfants? Est-ce que je dois changer de crèche? Des questions que je comprends bien, puisque j'habite Yverdon, que ma femme travaille aussi et que nous avons un enfant. Mais je ne peux pas apporter de réponse pour l'instant: on n'en est pas encore là!

— *DUPLO peut représenter un drame pour certains?*

— Dans quelques cas, oui. Parce que la réorganisation montrera, lors de fusions notamment, des emplois à double; et là, bien sûr, ça touche les personnes de très près.

Mais je dirais que la grande majorité des gens ne subira aucun inconvénient; seule une minorité aura des problèmes dus à la nouvelle orga-

«Ce remue-ménage amènera une culture d'Etat, et non plus de département»

nisation. Mais je rappelle qu'il y a une garantie de non-licenciement et que le BRH fera tout pour réorienter ces personnes. S'il est vrai que DUPLO cherche à rationaliser partout, il apportera aussi la modernisation et avec elle de nouvelles fonctions. Et puis, il y a six autres projets dans le cadre de la DEM (démarche d'économies et de modernisation de l'état) et là aussi de nouvelles fonctions seront créées.

— *En quoi est-ce pour vous DUPLO est une oeuvre de modernisation?*

— Je l'ai dit déjà: il est urgent que les différents services de l'administration travaillent ensemble. Il faut abandonner l'esprit de clocher. Si on s'y prend bien, ce remue-ménage amènera une culture d'Etat et non plus de département. Et c'est essentiel d'arriver à mener à bien

des projets transversaux qui dépassent la hiérarchie interne à chaque service, à chaque département. Moins de hiérarchie pour travailler de manière plus moderne. DUPLO introduit une culture interdépartementale, une culture d'état et permet de coordonner des démarches, des projets qui en ont un urgent besoin.

— *Une fois que la mise en oeuvre de DUPLO sera terminée, que deviendrez-vous?*

— Si tout va bien, l'essentiel de DUPLO sera mis en oeuvre début 1999; il restera à régler les déménagements mais je ne sais pas si je jouerai encore un rôle à ce niveau-là.

Après? Je ne me fais pas trop de souci! Car au niveau des services, les besoins d'harmonisation et d'organisation sont gigantesques. De plus, il faudra réorganiser les procédures administratives entre les communes et l'Etat, entre l'Etat et la Confédération et puis, par rapport au citoyen. Il faudrait une plus grande logique pour que, par exemple, la personne qui a besoin d'un papier officiel quelconque n'ait plus besoin de courir deux ou trois bureaux différents. Et le travail est considérable à ce niveau-là!

— *Pour conclure?*

— J'aimerais dire combien mon passage du CIEV à la DEM a été extraordinaire. J'ai l'impression d'être arrivé ici un jour et d'avoir été opérationnel le lendemain déjà.

Bien sûr, je connaissais les gens pour avoir mis en place l'informatique; mais mon intégration tant à la DEM qu'à la Chancellerie s'est étonnamment bien passée. Je me sens parfaitement complémentaire du Chancelier, sur la même longueur d'onde. Et c'est d'autant plus appréciable dans le cadre de ce projet, qui n'est pas le plus facile à vendre!

Propos recueillis par Catherine Lavanchy

Qui fait quoi ?

Les questions que soulève l'opération DUPLO ont été identifiées et confiées à des structures d'analyse de différents niveaux, en fonction des problèmes traités.

La Direction de projet traite tous les dossiers qui ont un aspect interdépartemental ou transversal. Elle soumet ses travaux au **Comité de pilotage** qui élabore les propositions à soumettre au **Conseil d'Etat**.

Les groupes d'analyse départementaux (GAD) étudient, en vue d'une mise en oeuvre optimale, l'organisation générale et les fonctions logistiques des futurs départements. Tous les services concernés y sont représentés, sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'Etat. Les GAD sont au nombre de sept, préfigurant les futurs départements:

- Sécurité et environnement (Joseph Zisyadis),
- Formation et jeunesse (Jean-Jacques Schwaab),
- Institutions et relations extérieures (Claude Ruey),
- Action sociale et Santé (Philippe Biéler),
- Economie publique (Jacqueline Maurer-Mayor),
- Infrastructures (Daniel Schmutz),
- Finances (Charles Favre).

Les groupes d'analyse sectorielle interdépartementaux (GASI) ont quant à eux pour mission d'analyser la mise en oeuvre des fusions ou des divisions de services pour un domaine spécifique de réorganisation. Leurs travaux sont soumis à la direction de projet qui les transmet, après validation, au Comité de pilotage chargé de préparer les décisions du Conseil d'Etat. Au nombre de dix, ils sont placés sous la responsabilité des secrétaires généraux des départements concernés :

- Enseignement secondaire supérieur et formation professionnelle (Fabien Loi Zedda et Raoul Baud),
- Environnement (Anne-Catherine Lyon, Jean-Luc Perret et Jean-François Bastian),
- Laboratoire cantonal, poids et mesures (Anne-Catherine Lyon et Jean-François Bastian),
- Transports, tourisme, police du commerce, promotion économique (Anne-Catherine Lyon, Raoul Baud et Jean-Luc Perret),
- Agriculture, viticulture, secteur vétérinaire (Raoul Baud et Jean-François Bastian),
- CADEV, gérances (Yves Noël, Jean-François Bastian et Jean-Luc Perret),
- ECA, protection civile, affaires militaires (Anne-Catherine Lyon et Daisy Aubry),
- Education physique, sports, activités culturelles (Jean-François Bastian et Fabien Loi Zedda),
- Cultes et intérieur (Jean-François Bastian et Fabien Loi Zedda),
- Télécommunications et téléphonie (Yves Noël et Jean-Luc Perret).



Bulletin des postes vacants

«La Gazette» a été pensée, dès l'origine, comme un complément et un enrichissement du «Bulletin des postes vacants», produit par le Bureau des ressources humaines et distribué dans tous les services de l'Etat. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, le «Bulletin des postes vacants» est publié intégralement dans «La Gazette», sous une forme graphique proche de l'original. Il sera en principe placé dans les pages centrales du journal, afin de faciliter son affichage dans les services qui avaient pris l'habitude de l'afficher.

Notre rubrique «emploi» comportera donc, au minimum, les informations et les annonces du «Bulletin des postes vacants». Avec le temps, et selon l'espace disponible, elle pourra s'enrichir d'articles et d'informations utiles sur le marché du travail, la mobilité interne ou les problèmes liés à la gestion des ressources humaines.

Pour permettre une transition progressive à cette nouvelle forme de publication, le bulletin sera encore distribué sous sa forme traditionnelle (papier cartonné jaune), simultanément avec la «Gazette», jusqu'à la fin de cette année.

La principale amélioration attendue est que la lecture de la «Gazette», contrairement à celle du bulletin, ne permettra plus d'identifier le lecteur comme étant un «candidat» à un transfert ou à une promotion. L'accès à l'information concernant les postes vacants sera ainsi facilité, ce d'autant plus que le nombre d'exemplaires distribués sera considérablement supérieur à celui du bulletin.

Toute l'équipe du BRH souhaite succès et longue vie à la «Gazette» et reste à votre disposition pour toute réflexion ou suggestion.

Marius Gasser, chef du BRH

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Chemin de Mornex 38
1014 Lausanne

Tél. 021/ 316 29 20
Fax 021/ 316 29 23

**Heures d'ouverture du BRH:
8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**

Première parution

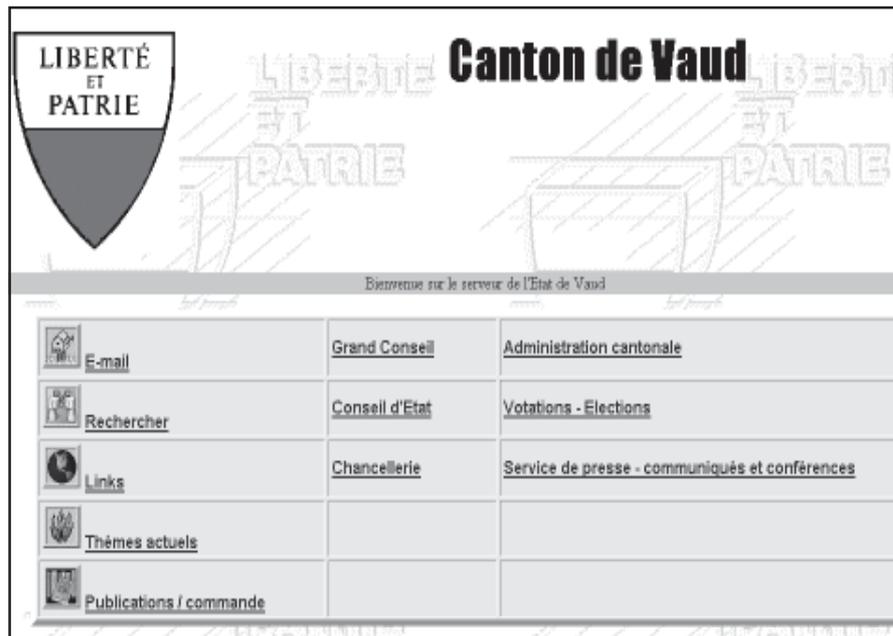
Réf.	Fonction	Description
22.763 22.764	Employé de bureau cl. 6-8 ou Empl. de bureau spécialisé cl. 7-10 ou Empl. de bureau qualifié cl. 8-11 100% (2 postes)	<p><i>Activité :</i> Assiste le chef de section dans ses tâches, gère un matricule informatique, effectue diverses recherches et parfois de la correspondance.</p> <p><i>Indispensable:</i> Formation administrative et pratique de 3 ans au moins ou CFC d'employé de bureau, aisance dans les contacts, précision.</p> <p><i>Souhaité:</i> Des connaissances des outils Windows constitueraient un atout supplémentaire.</p>
22.761	Employé d'administration cl. 10-12 20%	<p><i>Activité :</i> Cette personne est chargée d'effectuer tous les travaux liés au logiciel Procofiév. Elle collabore également à l'établissement des budgets.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec une pratique de 5 ans. Bonnes connaissances du logiciel Procofiév.</p> <p><i>Spécificité:</i> L'activité peut se répartir sur 1 jour par semaine ou 2 jours toutes les 2 semaines.</p> <p><i>Lieu:</i> Morges.</p>
22.775	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p><i>Activité :</i> Au sein d'une petite équipe, effectue les tâches courantes d'un secrétariat, notamment réception, téléphone, gestion de dossiers.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou équiv. avec pratique de 3 ans au min., bonnes connaissances de Word 7.0 et Excel.</p> <p><i>Souhaité:</i> Outre un grand intérêt pour le droit du travail, ce poste demande de l'autonomie et des facilités de contacts.</p>
22.776	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p><i>Activité :</i> Dans un cadre de travail agréable, il s'agit de gérer des commandes et des paiements au moyen d'outils informatiques.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, précision, esprit d'initiative, maîtrise des outils informatiques et des chiffres.</p> <p><i>Souhaité:</i> Capacité de travailler au sein d'une petite équipe et bonne résistance au stress, aisance au téléphone.</p> <p><i>Lieu:</i> Le Mont-sur-Lausanne.</p>

Réf.	Fonction	Description
22.756	Employé d'administration cl. 10-12 80%	<i>Activité :</i> Travaux administratifs variés comportant le traitement de dossiers, la saisie de données, ainsi que le service à la clientèle (guichet, téléphone et correspondance). <i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans d'expérience, de nationalité suisse, min. 25 ans, aptitudes rédactionnelles, connaissances de Word. <i>Souhaité:</i> Le sens de l'organisation et l'entregent seraient appréciés pour ce poste.
22.767	Employé d'administration cl 10-12 Premier employé d'adm. cl. 12-14 70-90%	<i>Activité :</i> Gestion sur les plans financier, social et de la procédure d'asile, de nombreux dossiers de tutelles et de curatelles de requérants d'asile mineurs non accompagnés. <i>Indispensable:</i> CFC de commerce ou équiv., maîtrise de la dactylographie, de l'anglais et/ou de l'italien. Ce poste demande en outre une bonne capacité à gérer des situations d'urgence et de surcharge. <i>Souhaité:</i> L'esprit de synthèse et d'analyse, la discrétion et la rigueur sont des qualités bienvenues.
22.770	Employé principal d'administration cl. 14-16 50%	<i>Activité :</i> Traite les dossiers des boursiers de la confédération, organise les activités culturelles et met à jour le serveur Internet. <i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, bonnes connaissances orales et écrites de l'anglais et de l'allemand, ainsi que de la micro-informatique. <i>Souhaité:</i> Qualités d'accueil et de disponibilité.
22.762	Assistant social B cl. 17-19 ou Assistant social A cl. 19-21 60%	<i>Activité :</i> Au sein d'une petite équipe dynamique, il s'agit de prendre en charge des détenus et d'organiser des animations. <i>Indispensable:</i> Dipl. d'assistant social ou titre jugé équivalent, permis de conduire, nationalité suisse et casier judiciaire vierge. Horaires irréguliers. <i>Lieu:</i> Lonay.
22.765	Educateur A cl. 18-20 Assistant social A cl. 19-21 100%	<i>Activité :</i> Collabore avec le personnel de surveillance d'un établissement d'exécution de peine à l'évaluation des personnes incarcérées, suivi des détenus par des entretiens individuels réguliers. <i>Indispensable:</i> Diplôme d'assistant social ou d'éducateur spécialisé avec expérience professionnelle de 6 ans min., casier judiciaire vierge. Ce poste demande également de bonnes connaissances des éléments de base de l'évolution de la politique sociale ainsi qu'une capacité à s'intégrer dans un contexte pluridisciplinaire. <i>Souhaité:</i> Des connaissances linguistiques et une expérience dans un milieu pénitentiaire seraient appréciées. <i>Lieu:</i> Orbe.
22.757	Assistant de direction cl. 19-22 100%	<i>Activité :</i> Traitement des loyers payés pour les bureaux et locaux loués par l'Administration cantonale, mise à jour constante de la base de données techniques. Gestion du personnel auxiliaire de nettoyage. Participation à l'élaboration et au suivi de l'engagement du budget annuel du Service. Etudes et analyses ponctuelles. <i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce et pratique de 12 ans ou dipl. de l'ESCEA ou équivalent. Maîtrise des outils informatiques, sens de l'organisation, intérêt pour les travaux comptables et administratifs. <i>Souhaité:</i> Esprit d'initiative et sens de l'organisation.
22.758	Adjoint administratif cl. 23-26 100%	<i>Activité :</i> Responsabilité administrative d'un musée lausannois, ressources humaines, supervision de la gestion de la librairie-carterie. <i>Indispensable:</i> Dipl. de l'ESCEA ou équiv., pratique de 3 ans ou CFC d'employé de commerce avec une pratique de 15 ans, connaissances dans la préparation de contrats passés avec des institutions et des artistes, bilingue français-allemand, aptitude à coordonner et diriger du personnel. <i>Souhaité:</i> Ce poste serait idéal pour une personne créative, énergique et motivée, désirant exercer ses activités dans un environnement agréable, au sein d'une institution culturelle. Anglais apprécié.



Réf.	Fonction	Description
22.766	Economiste cl. 24-28 100%	<p><i>Activité :</i> Au sein du secteur Organisation et gestion financière : développement des instruments opérationnels des nouvelles formes de gestion publique, en particulier sous l'angle financier, préparation des tableaux de bord financiers du Conseil d'Etat et des analyses de synthèse les accompagnant, conduite d'analyses financières de dossiers complexes. Etude et mise en oeuvre de mesures structurelles de rationalisation et d'organisation de l'activité de l'Etat.</p> <p><i>Indispensable:</i> Licence HEC avec pratique de 3 ans ou diplôme ESCEA avec 6 ans d'expérience, maîtrise des instruments micro-informatiques et facilité de rédaction.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience en matière d'analyse financière, de contrôle de gestion ou de révision serait la bienvenue.</p>
22.759	Adjoint C cl. 24-28 100%	<p><i>Activité :</i> La mission principale de cette personne est d'assurer la production du journal de la fonction publique vaudoise (bimensuel), en maîtrisant la totalité des étapes de l'établissement du sommaire aux dernières vérifications avec l'imprimerie, en passant par la rédaction et la mise en page. Collaboration permanente avec les délégués départementaux à la communication.</p> <p><i>Indispensable:</i> Titre universitaire, pratique professionnelle de 3 ans, inscription au Registre professionnel des journalistes, expérience de plusieurs années comme secrétaire de rédaction dans un organe de presse écrite, faculté d'organiser son travail de manière fiable et efficace, aptitude à coopérer avec ses collègues, goût affirmé pour la précision et la correction de la langue française, maîtrise des logiciels de traitement de texte et PAO.</p>
22.768	Adjoint au Chef du SENEPS cl. 29-31 100%	<p><i>Activité :</i> Adjoint au chef du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS).</p> <p><i>Indispensable:</i> Brevet officiel vaudois pour l'enseignement, bonne connaissance du système scolaire vaudois (au min. 10 ans de pratique dans l'enseignement officiel du canton, expérience professionnelle de la gestion (doyen, chef de file, etc.), volonté de collaborer au sein d'une équipe d'une dizaine de personnes.</p>
22.769	Préparateur cl. 10-12 50%	<p><i>Activité :</i> Prépare des expériences de biochimie pour les étudiants en médecine et en pharmacie, des milieux de culture, de réactifs et de solutions d'usage courant. Participe à la gestion des commandes de consommables.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC (3ans d'apprentissage) jugé utile à l'exercice de la fonction ou équivalent.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience de 2 ou 3 ans dans un laboratoire serait la bienvenue.</p>
22.771	Manoeuvre génie civil cl. 6-7 Employé d'exploitation spécialisé cl. 8-10 100%	<p><i>Activité :</i> Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, cette personne est chargée de construction et de correction routière ainsi que de la conduite et de l'entretien de petits engins.</p> <p><i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins ou posséder 8 ans d'expérience depuis la majorité, être au bénéfice d'un permis de conduire voiture, ainsi que de celui d'engins de terrassement et de génie civil.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une formation ou une expérience dans les activités du bâtiment et du génie civil, ainsi qu'un permis de conduire poids lourd seraient appréciés.</p> <p><i>Lieu:</i> Domicile imposé : Districts d'Avenches, de Moudon ou de Payerne.</p>
22.760	Employé d'exploitation cl. 4-6 15%	<p><i>Activité :</i> Assure l'intendance de la cafétéria du service (mise en place, rétablissement, entretien courant du local et du matériel).</p> <p><i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins.</p> <p><i>Spécificité:</i> Activité du lundi au vendredi, selon un horaire journalier à convenir.</p>

L'Etat de Vaud tiendra son rang sur l'Internet



La future «home page» de l'Etat de Vaud sur l'Internet

Le serveur Internet de l'Etat de Vaud, encore à l'état de prototype, a vu le jour au printemps dernier pour la diffusion des résultats des votations de mars 1997. Il permet d'obtenir actuellement tous les communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements mis à jour chaque semaine. On y trouve aussi les résultats des votations fédérales et cantonales de l'année.

Par ailleurs, le Service des Hospices présente sur Internet les Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS). Enfin, l'Université de Lausanne dispose d'un site Internet depuis l'été 1994, ce qui la met au bénéfice d'une bonne expérience en la matière.

Le feu vert du Conseil d'Etat

Le 3 septembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté une proposition de développement du site Internet de l'Etat de Vaud. Une nouvelle conception du site a été élaborée par le Bureau d'information et de communication (BIC). Elle est testée actuellement sur un serveur de CIEV et devrait être mise en application à la fin de l'année. Son but est de familiariser les usagers du Net aux institutions

Tout ce que vous voulez savoir sur l'Etat de Vaud, ses services, ses activités et ses projets sera accessible sur l'Internet.

politiques vaudoises, de leur fournir le texte intégral des dossiers d'actualité, de les orienter sur les prestations offertes par l'Etat.

Il est également prévu d'introduire des liens avec les sites affiliés, comme ceux de la Confédération, des autres cantons, des communes, des institutions parapubliques. Des liens avec d'autres sites comme ceux des offices du tourisme, des organisations économiques ou des partis politiques seraient également envisageables. Un cadre («frame») permettra de repérer clairement si l'on se trouve dans le site de l'Etat de Vaud ou si on a pénétré dans un domaine ne relevant pas de sa responsabilité.

Le site Internet de l'Etat offrira de plus un authentique service de presse, ce qui devrait faciliter le travail des journalistes.

Chaque service pourra être présent

Le développement du serveur Internet de l'Etat inclut la possibilité pour chaque service d'informer sur ses prestations.

Dans votre service vous avez peut-être déjà des projets ou vous vous posez des questions à ce propos.

Contactez votre délégué à la communication

Quel que soit l'état de vos réflexions, vous êtes invités à en parler avec la personne chargée de la communication dans votre département. Elle pourra vous orienter et surtout assurer la coordination avec l'ensemble du projet, cette coordination étant placée sous la responsabilité du BIC.

Nous souhaitons que tout usager du Net puisse accéder aux informations de l'Etat de Vaud sous la forme la plus simple, mais également la plus cohérente possible. Nous avons donc imaginé un moyen souple permettant au récepteur de l'information d'identifier sa provenance, tout en laissant une grande liberté à son émetteur au sein de l'Etat de Vaud.

En attendant, surfez, guettez votre écran et n'hésitez pas à composer <http://www.vd.ch>

Francine Crettaz

Branchés !

André Bourget, du Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV) est responsable des questions techniques liées à Internet. Ses réponses à nos questions.

— Comment faire pour être connecté à Internet?

— Tout collaborateur qui souhaite pouvoir surfer sur Internet doit obtenir une autorisation de son chef de service. Celle-ci doit encore être validée par le secrétaire général du Département. Un formulaire ad hoc peut être obtenu auprès du correspondant informatique. Une fois cette autorisation donnée, les connexions sont établies par le CIEV.

— Qui peut recevoir et envoyer des messages sur Internet ?

— Techniquement tous les employés qui ont un poste de travail PC ou Mac connecté au Réseau cantonal vaudois disposent d'une boîte aux lettres Notes ou Exchange. Ils peuvent donc également utiliser la messagerie Internet en entrée et en sortie. C'est David Gostoli du CIEV qui peut indiquer à chacun son adresse E-Mail (atteignable par messagerie à l'adresse Notes *Davide Gostoli/CIEV/FIN/admin-VD* ou Exchange *Davide.Gostoli@ciev.vd.ch*).

— Que coûte une connexion à Internet?

— 250 francs par an et par poste, tout compris. En tant que gros consommateur, l'Etat de Vaud bénéficie d'un forfait qui lui est facturé indépendamment du volume utilisé. Pour l'informatique pédagogique, le tarif est dix fois moins cher. C'est ainsi qu'une connexion Internet des enseignants et des étudiants ne coûte que 25 francs par an et par poste.

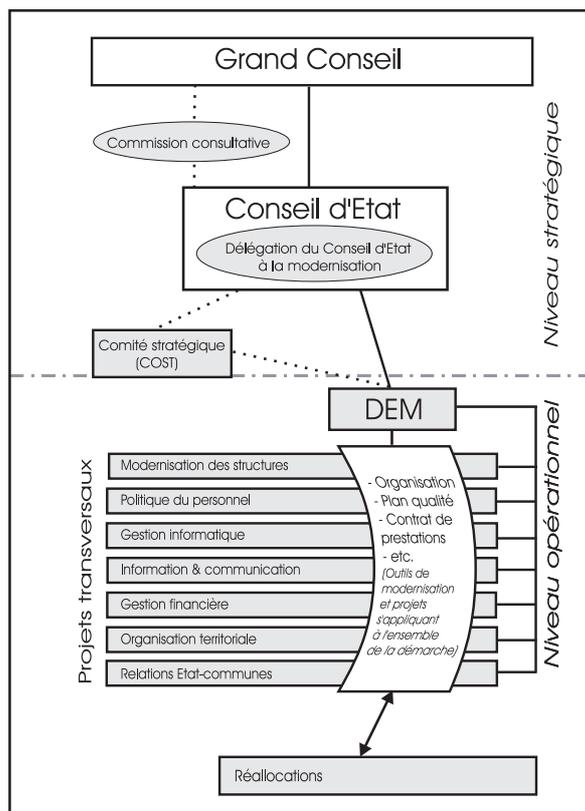
L'équipe de direction de la «démarche d'économies et de modernisation de l'Etat» (DEM). De gauche à droite: Daniel Sauser (ressources humaines et parapublic), André Jordan (questions générales et réallocations), Lee Carnal (assistante de la direction), René Perdrix (président), Jean-Bernard Cienciala (démarche participative), Daniel Antonietti (pilotage budgétaire de la DEM), André Châtelain (informatique DEM), Roland Tissot (DUPLO et transversale informatique).

Modernisation de l'Etat: révolution à la vaudoise

Après les économies, la modernisation. Les structures mises en place pour traquer les gaspillages servent désormais à renouveler en profondeur la culture et les pratiques de l'administration.

Il n'y a pas que DUPLO! Dans sa volonté d'adapter l'Etat de Vaud à l'évolution de la société, le Conseil d'Etat a adopté un vaste programme de modernisation qui se réalisera progressivement dans l'ensemble de l'administration cantonale. Son ambition est d'accroître l'efficacité et d'améliorer la qualité des services offerts à la population. Les fonctionnaires devraient y gagner en autonomie et en responsabilités, ce qui suppose aussi une exigence accrue de mobilité d'esprit, voire de mobilité professionnelle. Le «new public management» est passé par là. Mais sans dogmatisme. Il sera, dit le rapport du Conseil d'Etat, «adapté à la culture politique vaudoise». Les Hospices cantonaux, qui sont désormais au bénéfice d'un contrat de prestations, ont montré la voie. D'autres services se sont déjà engagés dans des réformes,

sous la pression des usagers, pour tirer le meilleur profit possible de l'évolution de l'informatique ou des nouvelles méthodes de gestion des ressources humaines. Le Conseil d'Etat entend rassembler toutes ces expériences dans un cadre cohérent. Et dans ce cadre, il accorde la priorité aux projets «transversaux», qui favorisent le décloisonnement des départements. Ces projets sont au nombre de sept. Il y a DUPLO, bien sûr (dans le schéma: «modernisation des structures»), mais aussi le futur statut du personnel, la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes, ou la nouvelle politique d'information et de communication fondée sur la transparence, dont l'apparition de *La Gazette* est un des premiers signes tangibles.



Organigramme de la modernisation, tel qu'il apparaît dans le rapport du Conseil d'Etat sur la modernisation de l'Etat. La DEM est chargée de fournir aux services les «outils» de la modernisation (plan qualité du service public, contrat de prestations, etc.) et de leur apprendre à s'en servir.

• Le rapport sur la modernisation peut être obtenu auprès de la DEM, tél. 316 25 46.

LR



Cette rubrique, comme son nom l'indique, échappe à la règle d'objectivité qui s'applique en principe à l'ensemble de la «Gazette». Elle est destinées à accueillir les textes personnels des membres de la rédaction, ou éventuellement des articles bien sentis de collaborateurs de l'Etat qui proposeraient à la rédaction un texte issu de leur propre subjectivité...

Voilà! Le journal interne de l'Etat de Vaud est né! Bon, comme de nombreux projets à l'Etat, il a fallu laisser mûrir l'intention avant de passer à l'acte. Avec un risque de pourrissement comme dans toute vendange tardive. Tiens, d'ailleurs, puisqu'on en parle, savez-vous que La Gazette a bien failli s'appeler Vert et blanc? Ce qui finalement collait mieux à notre réd' en chef pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous ne nous étendrons pas. Mais avec un titre pareil, on se demandait tous comment on allait lui donner envie de vivre, à ce journal. Et voilà que dans le microcosme régional, des titres se libèrent. Du même coup, il nous était possible d'en recycler un pour pas un rond, ce qui est en passe de devenir une seconde nature pour tout fonctionnaire.

Nous assistons donc à la naissance de la nouvelle «Gazette». D'autant qu'il ne reste que quelques caciques de la bonne société lausannoise (autrefois on disait

La Gazette, peut-être, mais pas les gazettes

BSL, mais on s'est promis de ne pas remplir ce canard d'abréviations!) pour se souvenir de sa connotation.

Mais nous limiterons les risques, et peut-être même les dégâts. En effet, même si la rédaction s'est entourée de nombreuses précautions pour éviter que La Gazette ne soit «la voix de son maître», vous ne trouverez pas sous sa plume de critiques acerbes sur le fonctionnement de l'Etat, ni sur son gouvernement. Pas davantage sur ses cadres : nous en sommes ! La preuve en est que nous avons tous reçu l'invitation au colloque «Efficacité et service public».

Ne vous attendez donc pas à ce qu'on écrive, même dans cette rubrique, que ce colloque a été organisé par un conseiller d'Etat au nez et à la barbe de ses collègues. D'ailleurs, ce ne serait pas subjectif.

Nous nous abstenons également de colporter des gags des gags stupides du genre «c'est du beau, comme on dit à AIC». Seuls les initiés comprendraient. Et puis, même si ça fait toujours rire, surtout au bas d'une note particulièrement mal fichue, ce ne serait pas gentil.

C'est ce qu'on appelle l'auto-censure, et comptez sur nous

pour la pratiquer. D'autant que dans notre profession, le marché du travail n'est actuellement pas des plus ouverts.

Nous avons encore tous en mémoire le flop d'une information interne qui cultivait non seulement des plantes, mais aussi la dérision. Forts de cette expérience, nous tenterons de coller le plus possible aux faits, en cherchant à les rendre compréhensibles. La Gazette sera donc sérieuse, plus calviniste que catho.

Supposons que l'Etat mette à votre disposition un ordinateur qui fonctionne. Cliquez sur l'icône «Petit Robert on line» (vous pouvez aussi aller consulter un exemplaire sur papier aux Archives cantonales si vous n'avez que ça à faire). Vous découvrirez la première définition du mot gazette : «écrit périodique contenant des nouvelles».

Voilà qui nous rassure.

La deuxième définition en revanche nous inquiète, car elle renvoie à bavard, concierge : «Personne qui aime à colporter des nouvelles». Alors nous l'affirmons solennellement ici : La Gazette ne sera jamais le journal des gazettes. Qu'on se le dise !

Francine Crettaz
et Philippe Anhorn



Cette rubrique est destinée à accueillir des analyses et des commentaires sur les productions de la presse écrite et audiovisuelle.

Mise au point sur «Mise au point»

Les médias s'intéressent beaucoup à la santé, sujet passionnant et aux multiples facettes s'il en est. Une des émissions phare de la TV suisse romande, «Mise au point» du dimanche soir, séduit par son ton «coup de poing».

Le 19 octobre, elle a traité de la stérilisation des handicapés, puis de l'attachement de la Vallée de Joux à son hôpital. Dans les deux cas, le Service de la santé publique a été interpellé et a donné toutes les informations demandées. Ce ne sont pas moins de cinq journalistes qui ont enquêté sur ces dossiers, et avec lesquels nous avons eu des contacts.

Le sujet de la stérilisation des handicapés était intéressant, développé sous un angle nouveau et bien traité. Un seul couac : il est montré à l'antenne une lettre du médecin cantonal vaudois, le Dr Martin, et l'on cite une phrase : «Depuis le 1er janvier 1996, nous n'avons aucune indication que de telles interventions aient été pratiquées...». Commentaire de la journaliste, en substance : «Oui, il existe des cas dans le canton, M. le médecin cantonal!»

Nous, on veut bien la croire, mais quelles preuves nous a-t-elle apportées? A-t-elle donné des éléments permettant de prouver au téléspectateur le bien-fondé de sa rectification publique? Malheureusement non. Ce n'est pas ses sources que l'on demandait – un journaliste se doit de les protéger – mais un témoignage sous le couvert de l'anonymat, ou simplement des éléments de faits. Il en allait de la crédibilité du sujet.

Quant au sujet de l'hôpital de la Vallée de Joux, il a, à notre sens, beaucoup montré le climat émotionnel pour une «mise au point» et peu expliqué les enjeux dans le cadre cantonal. En raison des vacances, le conseiller d'Etat Claude Ruey, chef du département concerné, n'a pu être interviewé. Il a cependant fait parvenir une déclaration écrite qui n'a pas été lue, mais citée en substance.

Entre le besoin de «faire de l'audience» et d'attirer les téléspectateurs d'un côté, et, d'un autre côté, celui de l'administration de mettre les points sur les i, faire passer toutes les nuances et les détails, la marge de manoeuvre est ténue...

Isabel Balitszer Domon



Le titre auquel vous avez échappé





Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

Solidarité romande: le Canton de Vaud appuie le démarrage de SWA

Le Conseil d'Etat a décidé de libérer 900'000 francs pour faciliter le démarrage de la compagnie aérienne Swiss World Airways SA (SWA). Cette première participation financière a d'ores et déjà été approuvée par la Commission des finances. Un débat du Grand Conseil permettra de définir le renforcement que le Canton souhaite apporter à cette aide au lancement de cette société.

SWA permettra de rétablir certaines liaisons internationales directes au départ de Genève-Cointrin abandonnées par Swissair.

Le soutien vaudois pourrait s'élever au total à 2,5 millions, selon la clé de répartition définie dans le cadre de la collaboration intercantonale avec le Jura, le Valais, Fribourg et Genève, qui ont déjà annoncé leur engagement.

Département des finances, 021/316 20 01
DTPAT, 021/316 70 01

DISP

Uniformisation de l'informatique des hôpitaux régionaux

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'affecter 11,8 millions au renouvellement des équipements et applications informatiques des 26 hôpitaux et Centres de traitement et de réadaptation rattachés au Groupement des hôpitaux régionaux vaudois (GHRV). Ces équipements sont nécessaires pour la gestion optimale de leurs ressources, pour les négociations avec les assureurs maladie et pour fournir les informations indispensables à la conduite de la politique sanitaire vaudoise.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/316 42 39.

Doubles casquettes des députés: réponse à Michel Glardon

M. le député Michel Glardon, dans son interpellation, met en cause les « doubles casquettes » du député Jean-Claude Rochat, qui a fonctionné pendant la même période comme président de la Commission des finances, de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) et de la Fondation de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat évoque le projet de nouvelle loi sur le Grand Conseil, actuellement soumis au Parlement, et dans lequel il a introduit l'obligation pour les députés de signaler leurs principaux intérêts, ce qui contribuera à une plus grande transparence. De son côté, M. Rochat a récemment démissionné de la Commission des finances.

Jean-François Bastian, secrétaire général du DISP, 021/316 40 02.

DTPAP

Transport de matériaux de chantier: pas de protectionnisme aux frontières

Il n'y aura plus de restriction de poids concernant le trafic international local: c'est le Département fédéral de justice et police qui l'a décidé le 27 juin dernier. Cette libéralisation signifie un alignement de la Suisse sur les normes européennes dans ce domaine. Elle permet d'éviter les distorsions de concurrence entre entreprises suisses et étrangères transportant des matériaux de chantier dans les régions frontalières. Cela répond aux préoccupations du député Marcel Riesen, qui demandait au Conseil d'Etat, par une interpellation, d'intervenir dans ce sens auprès de la Confédération.

DJPAM, M. le plr Flüeli, 021/644.83.03

Pour un parc d'éoliennes à Sainte-Croix

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer à la Commune de Sainte-Croix un montant maximum de 330'000 francs pour son projet d'étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes. D'après une analyse de l'Office fédéral de l'énergie, il y a dans cette commune deux sites présentant un potentiel intéressant de valorisation de l'énergie éolienne: le Mont des Cerfs et la Gîte-Dessus. On pourrait y produire environ 9 MW, de quoi alimenter en électricité entre 3000 et 5000 ménages, au coût de 17 à 25 cts/kWh. Le montant.

DTPAT, Délégation à l'énergie, 021/316 70 17

Accès des communes aux plans cadastraux informatisés: bientôt sur Internet

Les communes vaudoises ont accès aux données cadastrales informatisées dans la mesure où de telles données existent. Celles-ci sont disponibles sur disquettes, sur bandes ou, dès la fin de l'année, par le biais du réseau Internet. A la fin 2003, les données cadastrales existeront sous forme informatique pour le 95% du territoire cantonal. C'est en substance ce que le Conseil d'Etat répond à la question posée par le député Gilbert Dumont.

DTPAT, Service du cadastre et de l'information sur le territoire, 021/316 24 61

Aigle-Ollon-Monthey-Champéry: convention d'améliorations techniques

Le Conseil d'Etat a approuvé et signé la V^{ème} con-

vention d'améliorations techniques passée entre le canton de Vaud et la Confédération, le canton du Valais et la Compagnie de l'AOMC. Cette convention concerne une aide financière totale de 4,5 millions de francs pour la nouvelle plateforme du dépôt-atelier de Châlex (commune d'Aigle) qui sera à l'usage des transports publics régionaux (Aigle-Leysin, Aigle-Sépey-Diablerets, AOMC et bus Bex-Villars-Bretaye). La participation vaudoise est de 954'000 francs; elle est répartie entre l'Etat (75,5%) et les communes concernées (24,5%).

Service des transports et du tourisme, 316 73 72

Autoroute de contournement de Lausanne

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Yves Filippozzi au sujet de la procédure adoptée pour réaliser la 6^{ème} piste de l'autoroute de contournement. Le gouvernement rappelle l'utilité publique de cette nouvelle voie, sa compatibilité avec le plan de mesures de protection de l'air de Lausanne, l'absence de surcoûts, ainsi que les raisons et les événements qui ont conduit à la décision de sa réalisation.

Service des routes et des autoroutes, Hermann Fleischer, 021/316 72 49

Location de places de parc sur terrain privé de l'Etat: tous les chiffres

L'Etat possède des places de parc qu'il loue à ses collaborateurs selon des règles et à un tarif fixés dans une directive du Conseil d'Etat. Ces prix vont de 25 à 120 francs par mois selon le genre de place (extérieure, couverte ou garage fermé) et l'obligation ou non d'utiliser un véhicule privé pour les besoins de l'Etat. Le Service des grâces met en location 1450 places, encaisse 568'000 francs de redevances par année et dépense 175'000 francs pour le loyer de places appartenant à des tiers, mais indispensables aux besoins de l'Etat. Quant aux Hospices, ils gèrent 1030 places de parc et l'Université 1530. C'est en substance ce que le Conseil d'Etat répond à la question posée à ce sujet par le député Claude Haldi.

Service des grâces, M. Gérard Pidoux, 021/316 74 60

Recyclage des piles en Suisse: intervention en faveur de Recymet auprès du Conseil fédéral

Dans une lettre adressée au Conseil fédéral, le gouvernement vaudois dit son inquiétude pour l'avenir de la firme Recymet SA à Aclens, mise en difficulté probablement en raison d'une distorsion latente de concurrence. Il prie le Conseil fédéral de surseoir à sa décision d'attribuer une somme importante à la recapitalisation de Batrec AG, l'entreprise concurrente de Recymet SA. Cette démarche du Conseil d'Etat vaudois va dans le même sens que celle entreprise par l'ensemble de la délégation parlementaire vaudoise à Berne.

Service des eaux et de la protection de l'environnement, 021/316 75 01

Ordonnance fédérale sur la protection des eaux: un peu de souplesse, s'il vous plaît

Le Conseil d'Etat est favorable au projet de révision de l'ordonnance sur la protection des eaux. Dans sa réponse à la procédure de consultation, il formule cependant deux réserves. D'une part, il souhaite que les cantons puissent délimiter librement, sans y être contraints, des zones destinées à protéger la qualité des eaux souterraines utilisées pour l'approvisionnement en eau potable. D'autre part, il demande que l'interdiction d'utiliser des produits de traitement dans les zones de protection des eaux ne soit pas inscrite dans l'ordonnance,

mais dans une directive, afin de permettre une plus grande souplesse dans l'application.

Service des eaux et de la protection de l'environnement, 021/316 75 78

Dénomination des lieux-dits: l'orthographe doit s'adapter à la prononciation locale

Les noms des lieux de notre pays font partie de notre patrimoine. Si leur orthographe évolue, ce n'est pas dans le but de les franciser à tout prix, mais de les adapter à la prononciation locale actuelle. Avant tout changement de l'orthographe toponymique, la commission cantonale de nomenclature récolte le maximum d'informations auprès des personnes et des autorités locales, des archives cantonales et dans Glossaire des patois de Suisse romande. C'est ainsi que le Conseil d'Etat répond aux préoccupations du député André Bugnon qui a déposé, en mai 1994, une interpellation sur la francisation des lieux-dits topographiques.

Service du cadastre et de l'information sur le territoire, 021/316 24 68

DJPAM

Police 2000: vers l'intégration progressive des polices cantonale et communales

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de la commission Police 2000. Ce rapport propose l'intégration progressive de la police cantonale et des 69 corps communaux de police, en respectant les particularismes locaux mais en répondant aussi à un urgent besoin d'une collaboration

plus étroite pour une meilleure efficacité en matière de sécurité. Police 2000 se mettra progressivement en place d'ici la fin de ce siècle.

Joseph Zisyadis, chef du DJPAM, 021/316 45 00
Police cantonale, Pierre Aepli, 021/644 80 00

Saisonniers de l'ex-Yougoslavie: vers un recours au Tribunal fédéral

Le Conseil d'Etat conteste la constitutionnalité de la réglementation appliquée depuis 1991 aux saisonniers de l'ex-Yougoslavie qui les fait « basculer » du 1er au 3ème cercle. Dans ce sens, il va soumettre à l'autorité fédérale, à titre d'exemple, les dossiers de quatre saisonniers de l'ex-Yougoslavie en demandant la transformation de leur permis A en permis B (annuel). La réponse de la Confédération pourrait, le cas échéant, faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral afin que la constitutionnalité de la décision de 1991 soit tranchée.

Anne-Catherine Lyon, secrétaire générale DJPAM, 021/316 45 15.

Taxation des établissements publics: une baisse pour les petites et moyennes auberges

Alléger les charges des petits et moyens établissements publics de débits de boissons en baissant le montant de leur taxe de patente: c'est ce qu'a décidé le Conseil d'Etat, en prévoyant du même coup d'augmenter la taxe des grands établissements, qui bénéficient aujourd'hui d'un tarif dégressif. Vu la situation financière du canton, le Conseil d'Etat a dû renoncer à supprimer totalement l'encaissement d'une taxe cantonale de patente, comme le demandaient les associations professionnelles. Les nouvelles taxes se traduiront par un manque à gagner pour l'Etat d'environ 10%.

Office cantonal de la police du commerce 021/316 46 01

Recours devant le chef du Département: une procédure à suivre

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement fixant la procédure de recours devant les autorités administratives inférieures. Ce règlement est applicable aux recours portés devant un chef de département. Il règle notamment la question des émoluments que l'autorité de recours peut percevoir.

Me F. de Rougemont, chef du Service de justice et législation, 021/316 45 40

Egalité des époux quant au nom de famille: le « oui, mais » du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat approuve le projet de révision du Code civil suisse concernant le nom de famille des époux. Il estime que le projet concrétise une égalité parfaite entre l'homme et la femme. En revanche, il regrette que cette égalité ne se retrouve ni sur le plan du droit de cité, ni entre les enfants nés de parents mariés et non-mariés.

Me F. de Rougemont, chef du Service de justice et législation, 021/316 45 40

DFIN

Barèmes d'imposition à la source

Les barèmes d'imposition à la source en vigueur en 1997 seront reconduits en 1998. Le Conseil d'Etat a également maintenu la situation actuelle pour les éléments suivants: une personne soumise à l'imposition à la source est imposée selon la procédure ordinaire dès que son revenu atteint 71'999 francs; un taux d'intérêt de retard de 7% est dû sur les retenues à la source versées hors délais.

Administration cantonale des impôts, M. Jean-Blaise Paschoud, 021/316 20 42

DAIC

Développement du Pays d'Enhaut:

Le Conseil d'Etat a approuvé la révision du programme de développement régional du Pays d'Enhaut. Les actions prévues concernent notamment la sauvegarde de l'environnement, la promotion du tourisme sous tous ses aspects, les liaisons ferroviaires (notamment avec Montreux, l'Oberland bernois et la Gruyère), ainsi que les infrastructures socioculturelles, tant scolaires qu'hospitalières.

DAIC, M. G. Moser, chef de l'Office économique. Tél. (021) 316 60 11

Inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale

En réponse à une demande du Conseil Fédéral, le Conseil d'Etat a transmis sa proposition de délimitation et de définition des descriptifs et buts de protection des sites inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Tous les sites déjà inclus dans cet inventaire, comme les nouveaux sites déjà soumis à des protections transitoires, ont été réétudiés et adaptés à des limites existantes.

G. Herbez, 021/316'61'40

Le Conseil d'Etat veut investir 30 millions pour l'avenir du Comptoir suisse

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil, afin de permettre à la Société coopérative du Comptoir suisse de continuer sa mission, de participer à raison de 30 millions à une fondation de droit public en voie de création. Cette dépense vise à acheter les immeubles de Beaulieu, avec la commune de Lausanne (30 millions) et les communes membres de la COREL ainsi que d'autres communes vaudoises (20 millions).

M. G. Moser. (021) 316 60 11

Déficit de places d'apprentissage - des solutions pour fin 1998

Dans une interpellation, la députée Claire Garin s'inquiétait du déficit de places d'apprentissage dans le canton pour la rentrée d'août 1997. Le Conseil d'Etat l'a informée que les efforts entrepris par les autorités cantonales ont permis d'améliorer la situation.

Service de la formation professionnelle, 021/316 63 06

Dans cette rubrique sont annoncées des manifestations publiques de toute nature, organisée par l'Etat ou soutenues par lui, ou qui sont de nature à intéresser particulièrement les collaborateurs de l'Etat. Les lecteurs désireux de faire paraître une annonce dans ce memento peuvent en faire la proposition à la rédaction de La Gazette

Expositions

Espace Arlaud

«Lauréates et lauréats de la Bourse fédérale des beaux-arts».

Exposition présentée par le Musée cantonal des beaux-arts. Jusqu'au 11 janvier 1998.

Musée romain de Vidy

«Histoires antiques». Présentation d'une douzaine de tapisseries de la collection Toms. Jusqu'au 11 janvier 1998.

Musée historique de Lausanne

«On est de Berne!». Le Pays de Vaud sous l'Ancien Régime. Jusqu'au 30 novembre 1997.

Spectacles

Théâtre de Vidy

«33/45». D'après des textes de B. Brecht et H. Müller. Mise en scène de Gianni Schneider. Jusqu'au 16 novembre.

Théâtre de Kléber-Méleau

«Capitaine Karagheuz», de Louis Gaulis. Mise en scène par Philippe Mentha. Jusqu'au 22 novembre.

Petit Théâtre

«Le magicien d'Oz». Mise en scène par J.-Cl. Issenmann. Du 26 novembre au 31 décembre 1997.

Grange de Dorigny «Hors cadre», d'après Velazquez et Diderot. Mise en scène par Fredy Porras. Du 12 au 16 novembre.

Mme Laura Saggiorato présente l'exposition «L'univers de Charles-Albert Cingria. Au Musée historique de Lausanne jusqu'au 4 janvier 1998.

Opéra de Lausanne «Léonore» de Beethoven. Mise en scène par Moshe Leiser. Jusqu'au 9 novembre.

Métropole

L'Orchestre de Chambre de Lausanne. *Concert de musique espagnole* dirigé par le Maître Jesus Lopez Cobos. Lundi 10 novembre, 20 h30; mardi 11 novembre, 20h.

Conservatoire de Lausanne

Hommage à Julien-François Zbinden. Organisé par la Société de musique contemporaine. Lundi 17 novembre, 20 heures.

Conférences

Château d'Oron

Dr. Jérôme Sobel : «Euthanasie, situation actuelle». Mercredi 12 novembre, 18h30.

EPFL

Colloque sur le thème «Efficacité sociale et services publics», 13 et 14 novembre 1997. Organisation: Plan qualité du service public. Frais de participation: 15 francs par jour. La participation des employés de l'Etat est libre, mais ne donne droit à aucun congé (les participants prennent sur leurs vacances).